GRANDE ASSEMBLÉE DES SOUVERAINS DE L'EUROPE,

Réunis en Allemagne, en personne ou par représentans,

AU SUJET DES AFFAIRES DE LA FRANCE.

Pour servir de Préliminaire au Manifeste général qui doit paroître incessamment.

L'EMPEREUR LÉOPOLD.

OUI, le fidèle et brave *marquis de Bouillé* a bien eu raison de le dire; *tous les princes de l'univers reconnoissent qu'ils sont menacés par le monstre que l'assemblée dite nationale de France a enfanté.* Mais les nations elles-mêmes seront

tôt ou tard, si nous n'y prenons garde, victimes de ce *minotaure* infernal. Plus de principes, plus de mœurs, les premiers constituans du manège anti-français ont détruit jusqu'au plus petit germe de sagesse et d'honnêteté publique ; ils ont, dans leurs déportemens séditieux, renversé le trône, foudroyé la religion elle-même, dépouillé et avili ses ministres vénérables ; ils ont tari toutes les sources de la prospérité, brisé les liens les plus sacrés qui unissoient le père et le fils, le mari et la femme, les parens, les amis, les hommes entr'eux, avec eux-mêmes et avec dieu, sous le prétexte imposteur d'une liberté chimérique ; ils ont introduit dans ce beau royaume, l'anarchie, la confusion et la loi redoutable du plus fort ; ils ont attenté aux prérogatives, aux droits et aux propriétés inaliénables de l'Empire. Je sais qu'il seroit important d'employer les forces de l'Empire contre cette horde de dévastateurs politiques. Mais considérez, messeigneurs et confrères, la délicatesse de ma position. Je suis frère de la reine de France ; au premier bruit de l'attaque des Impériaux contre le territoire français, ce peuple enragé va déchirer le sein de ma pauvre sœur, qu'il accuse depuis longtems de ménager avec moi une intelligence de guerre.



Je n'accorderai jamais de secours au roi et à la reine de France, tant qu'ils seront en France, ce seroit les perdre au lieu des les sauver.

LE ROI D'ESPAGNE,

Par l'organe de son Ministre.

JE pourrois alléguer les mêmes raisons que votre majesté impériale et royale; je suis *Bourbon*; la vie de *Louis XVI* m'est chère; je crains assurément de porter contre lui et l'intéressante *Marie-Antoinette*, son peuple féroce à des excès funestes de vengeance; mais la gloire des souverains de l'univers, et plus encore celle de la religion et le bonheur des nations, doivent imposer silence aux sentimens les plus vifs de la nature. J'opine pour la guerre. J'ai de l'or, je le fournirai, et quand il sera épuisé, j'irai moi-même, s'il le faut, travailler à l'extraire de mes mines du Pérou, plutôt que de ne pas contribuer à une guerre dont ni dieu ni le monde ne peuvent dispenser. J'ai des soldats, je les commanderai; ils se battront avec courage, avec acharnement, parce qu'ils détestent l'orgueil et les galanteries vicieuses du Français.

LE ROI DES DEUX-SICILES,

Par l'organe de son Ministre.

Mon avis est celui du roi mon frère. Que ne puis-je transporter à Paris, dans cet exécrable repaire de tous les criminels, au milieu de cette France rebelle à son roi légitime, tous les volcans de mes Etats, et diriger à mon gré tous ces feux destructeurs sur la tête, la famille et les propriétés des prétendus Législateurs Français, et de leurs coupables partisans.

LA REINE DE PORTUGAL,

Par l'organe de son Ministre.

Ce qui me révolte le plus dans la révolution française, c'est la ruine de la religion ; c'est l'anéantissement du clergé. J'aime le pouvoir monarchique, mais ces excès m'affligent pour les peuples. Je dirai avec Montesquieu : « autant » le pouvoir du clergé est dangereux dans une » république, autant est-il convenable dans une » monarchie, dans celles sur-tout qui vont au » despotisme. Où en seroient l'Espagne et le » Portugal depuis la perte de leurs loix, sans ce » pouvoir qui arrête seul la puissance arbitraire;

» barrière toujours bonne, lorsqu'il n'y en a » point d'autres; car comme le despotisme cause » à la nature humaine des maux effroyables, le » mal même qui le limite est un bien ». Ainsi, n'aurois-je que l'intérêt du clergé à soutenir, c'en seroit assez pour me liguer contre la France anti-ecclésiastique; mais je partage de plus les sentimens de leurs majestés préopinantes.

LE GRAND DUC DE TOSCANE, L'INFANT D'ESPAGNE DUC DE PARME, LE DUC DE MODENE,

Par l'organe de leurs Envoyés.

Nous opinons pour la guerre, et nous offrons tous les secours qui sont en notre pouvoir contre la France.

LE GRAND-MAITRE DE MALTHE,

Par l'organe de son Ambassadeur.

L'avis de leurs majestés préopinantes est bien capable d'entraîner le mien; j'oublierai volontiers mes griefs contre la cour de *Louis XVI*, relativement aux persécutions et à la disgrace de mon consin le *cardinal*, *prince Louis*, *René Edouard de Rohan*, pour défendre la cause de cet infor-

tuné monarque, devenue celle de tous les souverains. Dès-à-présent j'aurois privé la France de mes galères, dont elle a besoin. Je suis sensible, comme toute autre puissance, aux désordres de l'irreligion qui règnent dans ce royaume; aux malheurs du clergé, dont moi et mes commandeurs et chevaliers faisons en quelque sorte partie. Mais, messeigneurs, vous savez que sous peu l'assemblée dite nationale de France doit s'occuper de ce qui concerne nos droits, prérogatives et propriétés dans ce pays. Ne trouveriez-vous pas raisonnable qu'avant toutes hostilités de ma part, j'attendisse les décrets de cette assemblée, relativement à l'état de l'ordre de Malthe en France.

LE ROI DE SARDAIGNE,

Par l'organe de son Ministre.

Est-ce à moi qu'il faut demander avis sur la guerre? à moi, dont la révolution française à chassé de la cour de France deux filles chéries; à moi, qui partage leur douleur, celle de mes petits-fils et de leur père mon gendre infortuné; à moi, dont ils épuisent depuis deux ans les finances; à moi, dont le peuple, perfide imitateur des Français rebelles, brave tous les jours

la juste autorité, et méconnoît la bienveillance paternelle ! Oui, je seconderai tous les efforts des souverains, nos augustes confrères ; mon intérêt et ma gloire en dépendent.

LES ELECTEURS D'ALLEMAGNE RÉUNIS.

Plus de délai. La mesure des forfaits de l'assemblée impie, rebelle, nationicide de France est comblée. La guerre, la guerre contre les Français ; les considérations personnelles du chef de l'Empire ne nous arrêtent point. Il s'agit de la majesté de l'Empire ; il s'agit des biens, des droits de ses membres souverains ; plutôt mourir que de ne pas les défendre contre la tyrannie délirante d'une poignée de factieux se disant législateurs. Plus de délai, plus de ménagemens. C'est notre dernier mot.

LES PRINCES D'ALLEMAGNE RÉUNIS.

Nos intérêts sont les mêmes que ceux de leurs Altesses électorales préopinantes. Nos avis ne peuvent être différens.

LE ROI DE PRUSSE EN PERSONNE.

Je conduirai mes troupes en personne. Mais à l'exemple de nos augustes prédécesseurs, je veux gagner quelque chose à la guerre que je ferai pour l'intérêt de *Louis XVI.*

UN PRINCE D'ALLEMAGNE REPOND.

Mais combattre pour *Louis XVI*, n'est-ce pas combattre pour vous-même? votre couronne est-elle plus affermie sur votre tête, que ne l'étoit, il y a deux ans, celle de ce Roi dépouillé?

REPLIQUE DU ROI DE PRUSSE.

Mon prédécesseur a toujours fait à merveille ses affaires, tout en faisant celles des autres, je ne veux pas dégénérer. Il est de ma politique de tirer intérêt de l'intérêt. C'est ainsi que les nouveaux Empires se sont agrandis. Si *Louis XVI* avoit la tête d'un Roi, la couronne ne chancelleroit point.

LE ROI D'ANGLETERRE,

Par l'organe de son Ministre.

Je suis Roi d'un pays libre, dont la constitution a servi de modèle à la nouvelle que

l'on vient d'établir en France ; mais mon autorité l'emporte de beaucoup sur celle du Roi constitutionnel des Français, ou plutôt, j'ai en Angleterre l'autorité raisonnable d'un roi, et *Louis XVI* en France n'a que l'a honte et l'humiliation d'un esclave: Mon autorité s'accroît tous les jours ; l'Anglois dégénère de son attachement à sa constitution démocratique ; il devient de plus en plus partisan du gouvernement monarchique. L'exemple des Français pourroit le pervertir ; il faut le détourner de la liberté outrée de ce peuple insensé. Mes ministres lui représentent la guerre comme indispensable et la prospérité de ses rivaux enrichis des ses plus belles propriétés, comme ountrageante. La liberté des Français causeroit la ruine du commerce des Anglais avec la France. Mon peuple le voit ; il en est effrayé. Il secondera mes intentions, mes ministres. A cet intérêt, que l'on a soin de développer à ses yeux, j'ajoute l'antipathie naturelle d'un peuple insulaire, mélancolique, pour un peuple léger et présomptueux, et je suis sûr de l'amener à nos fins. Je crois pouvoir affirmer que la ligue respectable en faveur de *Louis XVI*, contre son peuple audatieux, doit compter sur l'Angleterre.

LE ROI DE DANEMARCK,

Par l'organe de son Ministre.

Je suis à près de trois cent lieues de *Louis XVI*; je ne puis venir à son secours avec des soldats; mais je fournirai volontiers ma contribution, et plaise à mes augustes confrères assemblés pour la cause commune des rois et des peuples à la déterminer.

LE ROI DE SUEDE EN PERSONNE.

On sait le motif pour lequel j'ai quitté pendant quelques mois mes états; je ne suis ici que pour aviser aux moyens de sauver *Louis XVI*. Parlez, décidez, illustres confrères; je suis tout à vous et à l'infortuné qui a besoin de mon bras et de mes trésors.

LE ROI DE POLOGNE,

Par l'organe de son ministre.

J'ai été moi assez heureux pour prévenir la révolution qui se seroit opérée en Pologne : j'ai mieux aimé en faire une à ma guise, ou plutôt mitoyenne, outre les principes du jour et mon avantage, que de me livrer à la merci des coalitions démocratiques introduites dans mes états par les manœuvres des clubs français. J'ai su

faire entendre raison à mon clergé, à ma noblesse et à mes bourgeois. La constitution que j'ai faite est calquée sur tout ce qu'il y a de meilleur dans celle de France. J'en ai, comme vous le savez, écarté tous les vices. Je représenterai à mon peuple tous ces vices qui souillent la constitution française : je lui dirai que la nôtre devroit servir d'exemple à l'univers. C'en sera bien assez ; mon peuple combattra pour la gloire de sa constitution contre les vices de celle des Français. Je vous réponds de moi, de mon peuple, autant qu'il est possible d'en répondre dans les circonstances critiques où la Russie et la Prusse nous ont jetés.

L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE,

Par l'organe de son ministre.

J'ai de l'ambition, je ne le dissimule pas ; j'ai commis pour régner, je l'avoue, de grands forfaits; enfin je règne, mes peuples sont soumis , accoutumés à mon gourvernement ferme et vigoureux. Je ne crains pas d'éprouver le sort affreux et déshonorant du pauvre *Louis XVI* ; en soutenant sa cause je serai parfaitement désintéressée : mais je ne la soutiendrai pas moins. Les Turcs m'occupent ; mais je leur suis plus à charge qu'ils ne me donnent de ta-

blature. Je voudrois les chasser d'Europe. Je me flatte qu'aucune puissance européenne ne devroit me savoir mauvais gré de mes efforts pour cette glorieuse tentative. Des barbares pareils ne sont pas faits pour habiter une terre civilisée. Malgré toutes mes entreprises dispendieuses, il me reste encore de grands moyens de venir au secours du roi de France : je les offre loyalement, et je les mets à la disposition des souverains réunis qui voudront en faire un usage légitime.

LE GRAND SULTAN,

Par l'organe de son Ambassadeur.

Je n'ai point d'ambassadeur en France, mais je n'en suis pas moins intéressé au malheur du lamantable roi qui la gouvernoit encore en 1789. Presqu'étranger à l'Europe, quoique chef suprême d'un empire européen, envié de tous les souverains, détesté même, je désire qu'ils apprennent du Grand-Sultan à oublier les outrages et les bassesses de la jalousie. Je déclare que mes trésors seront ouverts pendant tout le tems de la guerre, en faveur de *Louis XVI*, et que chacun des braves défenseurs de ce roi, auquel l'être-suprême veuille accorder protection, pourront y puiser.

LE DOGE DE VENISE,

Par l'organe de son envoyé.

La république dont j'ai l'honneur d'être le premier magistrat est ennemie jurée de tout ce qui tend à l'irréligion, au désordre et à l'insubordination qui corrompent les peuples et renversent les empires. Elle me charge de vous déclarer que ses trésors appartiennent aux braves défenseurs de l'illustre victime de la plus odieuse révolution.

LE STATHOUDER, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DES PROVINCES-UNIES,

Par son envoyé

Les états-généraux des Provinces-Unies, dont je suis le chef hérédit ire, ne connoissent que les loix et la liberté fondée sur les loix. Une assemblée qui ne respecte ni les loix les plus sacrées, ni les droits de l'homme et du citoyen, qu'elle s'est flattée de défendre, n'est digne que du mépris et de l'exécration de tous les peuples. Hommes, argent, la république et son chef se feront un devoir de fournir tout ce que leurs facultés leur permettront pour le rétablissement de la monarchie, des loix et de la prospérité française.

LE DOGE DE GÈNES,

Par l'organe de son Envoyé.

L'un de mes illustres prédécesseurs ne trouvoit rien de plus extraordinaire que de se voir à Versailles. Gènes avoit été bombardée par Louis XIV. La république s'honorera de donner l'exemple extraordinaire du pardon des injures en secourant de tous ses moyens le petit-fils du superbe *Louis XIV*.

NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE,

Par l'organe de son Légat.

Nos très-chers fils, frères en Jésus-Christ, et vous qui n'avez pas le bonheur de vivre dans le giron de l'église du dieu vivant dont je suis le serviteur des serviteurs. Nous concevons toutes vos allarmes à la vue de l'impiété et du désordre général que des novateurs effrénés ont établi en France, dans ce pays, l'un des plus anciens qui aient adopté la vraie religion. Nous concevons toute l'indignation que doivent nous inspirer le dépouillement, l'oprobre du clergé, de la noblesse, en un mot la ruine de l'autel, du trône et de la France entière; mais, nos chers fils et frères en J. C. la violance n'est permise en pareil cas, qu'à la dernière extrémité et après avoir épuisé

tous les temperammens, tous les ménagemens de la prudence, de la justice et de l'humanité. C'est ainsi que nous nous sommes comportés jusqu'à présent : cependant, nous pensons que ce seroit une infidélité à notre ministère sacré de laisser plus longtems impunis les crimes de schisme, d'hérésie, d'impiété, de barbarie, de lèse-majesté divine et humaine, qui souillent depuis si longtems la France, et sur-tout ces prétendus législateurs. En conséquence, nous nous disposons à mettre ce royaume en interdit et à lancer sur tous les coupables les foudres de la vangeance céleste qui nous ont été confiés. Mais tandis que nous nous livrerons à regret à cette terrible exécution de la justice du très-haut, nous vous conjurons, nos très-chers fils et frères en J. C. de suspendre les coups de votre vangeance sanguinaire. Préparez-vous à toutes les hostilités que la France rébelle a mérité; mais bornez-vous à des préparatifs sur toutes les frontières. Le Français n'en fera pas moins de son côté. A l'aide de fausses attaques, vous le fatiguerez, vous épuiserez ses forces et ses facultés, les ressources nationales s'épuiseront aussi; ce funeste papier-monnoie se dissipera, les biens volés au clergé se dissiperont également ou tomberont dans

le discrédit : bientôt le peuple, réduit aux abois, criera merci : entourés des horreurs de la malédiction divine et de la misère, alors il détruira lui-même de sa propre main l'édifice monstrueux de cette odieuse constitution; alors vous le verrez se jeter dans les bras de la religion de ses pères, supplier son légitime souverain de reprendre les rènes du gouvernement dont s'étoient saisies des mains cromwelistes. Ou je me trompe bien, ou les choses tourneront ainsi. Tel est mon avis; tel est le coneil paternel que vous donne avec sa bénédiction apostolique, nos très-chers fils et frères en J. C. celui que notre divin maître a daigné rendre dépositaire de sa justice souveraine.

A VIENNE,

De l'Imprimerie IMPÉRIALE.